



RESEAUX D'ÉNERGIE, FLUIDES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS


VOUS SOUHAITEZ...

- › Diagnostiquer, créer, renouveler ou faire évoluer vos infrastructures réseaux (électricité HTB/HTA/BT, gaz, éclairage public, télécom, fibre optique, eau potable, assainissement, chauffage urbain, climatisation).
- › Renforcer la qualité et la sécurité de votre réseau contre les aléas climatiques (mise hors crue des ouvrages, enfouissement de réseaux...).
- › Un partenaire qui vous assiste tout au long de votre projet pour l'alimentation de votre bâtiment, la viabilisation de votre site, le réaménagement de votre secteur ANRU.

EPI, L'INGÉNIERIE 360°

PLUS DE 20 ANS D'EXPERTISE, POUR PILOTER VOTRE PROJET DE A À Z

- › Que vous soyez une collectivité locale (Ville, EPCI, Etablissement Public Territorial, Conseil Départemental ou Régional ...), un syndicat intercommunal ou syndicat mixte, un concessionnaire, un opérateur ou un aménageur ...
- › Quel que soit le contexte de votre opération (développement d'un lotissement ou d'une ZAC, opération en ANRU, création d'une ligne de tramway ou de métro, réaménagement de voirie...).
- › Quels que soient les réseaux concernés et les techniques à employer (travaux en galerie, en terrassement traditionnel ou en techniques discrètes telles que micro-tunnelier, forage, fonçage, chemisage...).

 **Nous vous assurons**, forts de plus de 20 ans d'expérience, la conformité à la réglementation DT/DICT anti-endommagement, **le diagnostic** de vos ouvrages, **la détection et le géoréférencement** des réseaux existants, **les études d'exécution** et les dossiers administratifs, les enquêtes domiciliaires, **la planification, la coordination, le suivi et la réception** des travaux jusqu'à la mise en service des ouvrages.

 Avec EPI, vous bénéficiez d'un **interlocuteur unique** tout au long de votre opération à qui confier :

- › **L'expertise** pour définir la solution technico-économique la plus adaptée à votre besoin.
- › **Le contrôle** de la conformité et de l'avancement des travaux.
- › **La gestion** des dossiers administratifs et réglementaires.
- › **Le phasage** des travaux et la coordination avec les Tiers.
- › **L'assurance** de la pérennité de vos investissements.

